



Règlement du Triathlon nature et famille des Sables d'Olonne

ARTICLE 1 : Toute inscription à une épreuve du Triathlon Nature et Famille des Olonnes suppose que le participant ait pris connaissance de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon. Le concurrent inscrit aux courses de format M, S XS (en individuel ou en relais) et jeune accepte et respecte ce présent règlement ainsi que celui de la FFTRI.

ARTICLE 2 : LES INSCRIPTIONS

- Les inscriptions doivent obligatoirement se faire en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et le paiement des pass compétition pour les non licenciés.
- Toute inscription sur place, le jour de l'épreuve sera possible, en fonction des places restantes disponibles et fera objet d'une majoration de prix: Triathlon open M 15€ de majoration, triathlon open distance S 10€ de majoration, triathlon open distance XS 5€ de majoration. 2 euros majoration pour les inscriptions des courses jeunes sur place.

→ EN RELAIS

- Seul le non-licencié s'exonérera des frais du pass compétition

ARTICLE 3 : REMISE DES DOSSARDS

- Lors de la remise des dossards, chaque concurrent doit émarger sur la feuille de départ.
- Pour tout licencié FFTRI, le concurrent devra présenter au retrait des dossards sa **licence en cours de validité sous n'importe quel format ET une pièce d'identité avec sa photo** (si demande des arbitres présents).

- Les droits d'inscriptions ne sont pas transférables.
- Pour les non-licenciés, le concurrent doit remplir un pass compétition et présenter au moment du retrait de son dossard son certificat médical de non contre indication à la pratique du "triathlon en compétition" datant de moins de 1 an à la date de son inscription à l'épreuve; même si ce certificat médical a été scanné lors de l'inscription en ligne (demande des arbitres possible).
- Pour les étrangers: titulaires d'une licence triathlon dont leur fédération est affiliée à l'ITU, la présentation de leur licence en cours de validité lors du retrait de dossard est obligatoire.
- Pour tous dossiers d'inscription incomplets, le jour de l'épreuve, le compétiteur ne pourra pas prendre le départ et le dossard ne lui sera pas remis.
- **Lieu de retrait dossard :**
 - Le Samedi 12 juin de 10h00 à 12h30 au magasin SUPER U Olonne sur mer situé 73 rue du 8 mai 1945 85340, Les Sables d'Olonne.
 - Le dimanche sur le site de la course 30min avant le départ.

ARTICLE 4 : CONDITIONS GENERALES A TOUTES LES COURSES

→ PARC A VÉLO

- A l'intérieur du parc à vélo, aucun sac n'est autorisé, un espace consigne étant mis à disposition à l'extérieur du parc à vélo
- Pour les femmes, un "barnum vestiaire" sera disponible à l'entrée du parc.

→ CHRONOMÉTRAGE

- Il sera effectué par un prestataire professionnel.
- Un bracelet puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche du compétiteur.
- **Toute puce non remise à l'organisateur à l'arrivée sera facturée 15 €.**

→ NATATION

- Pendant l'épreuve de natation, les concurrents doivent porter le bonnet de bain fourni par l'organisateur.
- Pour des mesures de sécurité, la combinaison est **obligatoire si la température de l'eau est inférieure ou égale à 16°** et **interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°**.
- Au libre choix des compétitrices, une zone protégée sera matérialisée pour les départs de course.

→ VÉLO

- **Port du casque obligatoire**, homologué à coque dure, jugulaire attachée et ajustée à l'intérieur et à l'extérieur du parc à vélo, au départ et au retour à son emplacement (dans le parc à vélo). Circulation à pied dans le parc à vélo. Le parc à vélo **accessible uniquement aux concurrents, arbitres et à l'organisation**.
- Les coureurs doivent respecter le code de la route.
- Dossard non plié, 1 seul dossard par concurrent ou par équipe, **ceinture porte dossard 3 points obligatoire**.

→ COURSE A PIED

- Aucun bracelet ou collier ne sera donné durant les boucles des différentes courses, par contre un tapis de contrôle sera installé par le chronométrateur afin de vérifier les passages obligatoires.

ARTICLE 5 : CONDITION GENERALES DES COURSES DISTANCE M, DISTANCE XS, DISTANCE S

→ TRIATHLON NATURE ET FAMILLE DES SABLES D'OLONNE : **DISTANCE M**

- Format de la course: 1.5 km / 40 km / 10 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 3 boucles.
 - La course à pied s'effectuera sur 2 boucles.
 - Il y aura 1 ravitaillement par boucle en course à pied
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'horaire du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance M partira à 9h00.
 - **Le drafting est interdit** sur cette course.
 - Toutes sanctions seront matérialisées par une pénalty-box (voir Réglementation générale FFTRI).

NDLR : **Le délai pour le triathlon M est de 3h00**, au delà, l'organisateur pourra déplacer le matériel des concurrents encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes mais laissera le concurrent finir sa course.

→ TRIATHLON OPEN DISTANCE XS

- Format de la course : 400m / 8 km/ 2 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer, avec une sortie à l'Australienne.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles.
 - La course à pied s'effectuera sur 1 boucle de 2 km.
 - Il y aura 1 ravitaillement par boucle en course à pied.
 - Le drafting est autorisé sur cette course.
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'heure du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance XS débutera à 12H30.

→ TRIATHLON OPEN DISTANCE S

- Format de la course: 750 m/ 20 km/ 5 km.
 - La natation s'effectuera dans un seul plan d'eau de mer.
 - Le parcours vélo s'effectuera en 2 boucles de 10 km.
 - Le parcours course à pied s'effectuera en 2 boucles de 2,5 km.
 - Le drafting est autorisé.
 - Les barrières horaires se présentent en fonction de l'heure du début de course. Sauf erreur technique indépendante de la volonté de l'organisateur, le triathlon distance S partira à 15h30.

NDLR : Les délais pour le triathlon est de 2h00, au delà, l'organisateur pourra déplacer le matériel des concurrents encore en course afin de laisser le parc à vélo disponible pour les courses suivantes mais laissera le concurrent finir sa course.

→ COURSES EN RELAIS DISTANCE M, S, XS

- Les barrières horaires sont identiques à celles précédemment citées. Par contre, le triathlète relayeur doit être rentré dans l'aire de transition pour transmettre sa puce avant l'heure défini sinon le relayeur suivant ne pourra pas effectuer son épreuve.
- La présence de tous les concurrents formant l'équipe est obligatoire au retrait des dossards.

ARTICLE 6 : MODIFICATIONS / ANNULATION

- L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.
- Dans l'hypothèse d'annulation d'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de force majeure, toutes décisions des autorités publiques, tous risques d'intempéries, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents et les frais d'inscription resteront acquis au TRIATHLON NATURE ET FAMILLE DES SABLES D OLLONNE. Les concurrents renoncent par avance à toute réclamation ou demande de remboursement.
- Pour toute annulation du concurrent, il n'y aura aucun remboursement possible.

ARTICLE 7 : DATE LIMITE D'INSCRIPTION

- L'accès aux différentes inscriptions et modifications d'inscriptions seront possibles jusqu'au dimanche 6 juin 2021.
- Passé le 6 juin 2021, seules les inscriptions le jour de l'épreuve seront possibles suivant le taux de remplissage de chaque course et sur majoration de tarif.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

- La signature de l'émargement d'inscription inclut la cession de vos droits à l'image à l'organisation et /ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors des courses du Triathlon Nature et Famille des Sables d'Olonne.

ARTICLE 10 : ASSURANCE / RESPONSABILITE

- La Fédération Française de Triathlon atteste que l'association sportive vendée Police est affilié FFFTRI et dotée d'une licence organisation et organise la manifestation dénommée Triathlon Nature et Famille des Sables d'Olonne sous couvert de la ligue Régionale de Triathlon, et est à ce titre bien inscrit au calendrier officiel de la F.F.TRI 2021.
- L'organisation des courses du Triathlon Nature et Famille des Sables d'Olonne est titulaire d'une "licence manifestation" établie par la F.F.TRI, a la qualité d'assuré sur le contrat Allianz . Elle bénéficie par conséquent de la garantie Responsabilité Civile de la Fédération Française de Triathlon.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant une épreuve, dû au non-respect du code de la route ou

des consignes de sécurité données par l'organisateur, les services de police ou gendarmerie ou les arbitres de course.

- L'organisateur décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel, notamment dans le parc à vélo.

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

→ **Épreuve M :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 1^{er} chaque catégorie Master 1-2-3-4-5 (masculin et féminin).
- 1^{er} Junior (masculin et féminin).
- 1^{er} relais masculin ; mixte ; féminin.

→ **Épreuve XS :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 3 premiers minimes (masculin et féminin).
- 1^{er} relai masculin ; mixte ; féminin.

→ **Épreuves jeunes :**

- Coupe pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin) et cadeau pour tous les autres.

→ **Épreuve S :**

- Récompenses pour les 3 premiers au scratch (masculin et féminin).
- 1^{er} Master (masculin et féminin).
- 3 premiers cadets (masculin et féminin).
- 3 premiers juniors (féminin et masculin).
- 1^{er} relai masculin ; mixte ; féminin.

NDLR : Récompenses non cumulables par épreuve.

Bonne course à tous....